

ACTION URGENTE

DES MILITANTS ANTIESCLAVAGISTES TOUJOURS DÉTENUS

Les sept membres de l'organisation antiesclavagiste IRA-Mauritanie toujours détenus alors que quatre de leurs collègues ont été libérés ont comparu devant un tribunal le 27 juin. Le juge a estimé que les poursuites ne pouvaient pas être maintenues et a renvoyé l'affaire devant le procureur. À la suite d'une décision de ce type, les détenus sont généralement libérés jusqu'à ce que de nouvelles charges soient retenues contre eux. Cependant, les sept personnes concernées sont maintenues en détention pour les mêmes motifs.

Le magistrat n'ayant pas prononcé de jugement dans cette affaire, les charges auraient dû être abandonnées. Au lieu de cela, les sept militants concernés sont toujours détenus à la prison centrale de Nouakchott, la capitale mauritanienne. Une nouvelle ordonnance de détention a été émise, pour les mêmes charges, en attendant leur procès. Les accusations portées sont l'atteinte à la sécurité nationale, l'outrage aux bonnes mœurs, la gestion d'une organisation non autorisée et, pour **Biram Ould Dah Ould Abeid** uniquement, des crimes d'apostasie.

Dimanche 15 juillet, la requête officielle des avocats demandant à la chambre d'accusation de déclarer inadmissible l'action engagée contre les militants et d'abandonner toutes les charges a été rejetée.

C'est la dernière illustration en date du harcèlement juridique dont sont victimes en Mauritanie les militants antiesclavagistes qui ne sont détenus que pour avoir exprimé pacifiquement leurs opinions après avoir protesté contre les écrits de lettrés musulmans.

Lorsque des délégués d'Amnesty International lui ont rendu visite en détention, Biram Ould Dah Ould Abeid leur a dit : « Merci beaucoup car l'action urgente d'Amnesty a convaincu d'autres organisations en Mauritanie, qui hésitaient à agir. »

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en arabe, en français ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à libérer immédiatement et sans condition les sept membres d'IRA-Mauritanie ;
- demandez-leur d'abandonner l'ensemble des charges retenues contre ces personnes.

VEUILLEZ ENVOYER VOS APPELS AVANT LE 19 SEPTEMBRE 2012 À :

Président mauritanien

Son Excellence

Général Mohamed Ould Abdel Aziz

Président de la République islamique de
Mauritanie

Présidence BP 184 Nouakchott

Mauritanie

Fax : +222 45 25 98 01

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Président,

Ministre de la Justice

Me Abidine Ould El Kheir

Ministre de la Justice

Ministère de la Justice

BP 350 Nouakchott

Mauritanie

Fax : +222 45 29 49 84

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Mauritanie dans votre pays (adresse(s) à compléter) :

Nom(s), adresse(s), numéro de fax, courriel, formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la seconde mise à jour de l'AU 127/12. <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AFR38/004/2012/fr>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

DES MILITANTS ANTIESCLAVAGISTES TOUJOURS DÉTENUS

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Biram Ould Dah Ould Abeid est le président de l'organisation antiesclavagiste IRA-Mauritanie (Initiative pour la résurgence du mouvement abolitionniste en Mauritanie). Onze membres de ce mouvement ont été arrêtés le 28 avril après avoir brûlé à Nouakchott, la capitale, plusieurs ouvrages écrits par des lettrés musulmans.

Biram Ould Dah Ould Abeid a déclaré qu'ils avaient brûlé ces livres en raison de certaines références qu'ils contenaient et qui, selon eux, justifiaient l'esclavage.

En janvier 2011, Biram Ould Dah Ould Abeid et d'autres membres d'IRA-Mauritanie ont été condamnés à un an d'emprisonnement pour « coups et blessures sur des policiers » et « trouble à l'ordre public » parce qu'ils avaient organisé un rassemblement devant un poste de police de Nouakchott. Ils ont été graciés en mars 2011.

Les autorités mauritaniennes restreignent fréquemment la liberté d'expression qui, pourtant, L'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, auquel la Mauritanie est partie, protège la liberté d'expression, qui englobe la « liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce ». Le Comité des droits de l'homme des Nations unies a estimé que ce droit recouvrait « même des formes d'expression pouvant être considérées comme profondément choquantes ». ne peut être soumise qu'à des restrictions respectant les conditions fixées à l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

En Mauritanie, l'esclavage a été aboli officiellement en 1981 et, depuis 2007, il est reconnu comme un crime par le droit national. Cependant, cette pratique se perpétue et IRA-Mauritanie et d'autres organisations, notamment SOS-Esclaves, signalent et dénoncent des cas d'esclavage.

Noms : Biram Ould Dah Ould Abeid, Issa Ould Alioune, Yacoub Diarra, Abidine Ould Maatala, Ahmed Hamdy Ould Hamar Vall, Leid Ould Mbarek, Bilal Ould Samba, Leid Ould Lemlih, Oubeid Ould Imijine, Zeidane Ould Maouloud et Boumediane Ould Batta

Genre : hommes

Action complémentaire sur l'AU 127/12, AFR 38/005/2012, 1^{er} août 2012

AMNESTY
INTERNATIONAL

